



Depuis 1948

Communication Financière



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration de CARTIER SAADA S.A à Conseil d'Administration au capital de 52.650.000 Dirhams, réuni le 24 Mai 2017 a arrêté les comptes au 31 Mars 2017.

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le :

Mercredi 6 Septembre 2017 à 15 heures

Les actionnaires sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2016/2017,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Nomination des membres des comités d'Audit et de Conformité, de Réflexion stratégique et Risques et le comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 8- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 9- Questions diverses,
- 10- Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire peut demander l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour. Cette demande doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La participation ou la représentation à l'Assemblée est subordonnée, pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, et pour les titulaires d'actions au porteur, soit au dépôt au siège social des actions au porteur ou d'un certificat d'un dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Les actionnaires réunissant les conditions prévues à l'article 117 de la loi 17-95 relative à la société anonyme ont la faculté de requérir l'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION AGREE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2016/2017 clos le 31 Mars 2017 ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2016/2017 clos le 31 Mars 2017, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante:

Résultat de l'exercice 2016/2017	6 761 787,05 DH
Report à nouveau antérieur	32 814 535,85 DH
Bénéfice Distribuible	39 576 322,90 DH
Dividende (1,00 dirham brut/action)	5 265 000,00 DH
Reliquat à reporter à nouveau	1 496 787,05 DH

QUATRIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, conformément à son règlement intérieur, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée d'une année c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017/2018:

Au comité d'Audit et de Conformité :

Monsieur BENIDER OMAR président du comité
Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI membre du comité
Monsieur PIERRE CARTIER membre du comité

Au comité de Réflexion stratégique et Risques :

Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI président du comité
Madame Aicha DEBBAGH membre du comité
Monsieur PIERRE CARTIER membre du comité
Monsieur BENIDER OMAR membre du comité
Monsieur DEBBARH MOUNIR MY HASSAN membre du comité
Monsieur THIERRY CARTIER membre du comité

Au comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance:

Monsieur BENIDER OMAR président du comité
Monsieur BERRADA AZIZI EL HADI membre du comité
Monsieur PIERRE CARTIER membre du comité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de coopter pour une durée d'une année Monsieur:

Cheikh Lahlou Ayman de nationalité marocaine né le 25 septembre 1971

Dans la fonction d'administrateur de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017/2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2016/2017 DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.